Compte rendu de l'allocution prononcée par M. Dunant, Ministre de Suisse en France

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **14 (1934)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889180

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de six ans des mandats d'administrateur de MM. Brack, Courvoisier, Maret, Monvert et Muller. Elle ratifia également la nomination, comme nouveaux administrateurs, de MM. Ernest Wetter, Président de l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, Edouard de Rham, Agent de Manufactures, ancien Commissaire aux Comptes, et Hermann Ritz, Fondé de Pouvoirs de la Compagnie Suisse de Réassurances. M. Rodolphe Iselin fut nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de M. de Rham; il secondera M. Marcel, qui, pour raison de santé, a dû décliner le poste d'administrateur qui lui avait été offert en même temps qu'à M. de Rham. Enfin, avec une solennité toute particulière, l'Assemblée décerna le titre de « membre d'honneur » à M. Auguste Duplan, Administrateur et ancien Vice-Président, qui prit une grande part à la création de cette Compagnie en 1918; nous avons tenu à reproduire plus loin les paroles qui furent prononcées à cette occasion par le Président de l'Assemblée et qui retracent les principales étapes de la carrière de M. Duplan.

L'ordre du jour de la 16e Assemblée Générale étant épuisé, M. Dunant, Ministre de Suisse en France, voulut bien prononcer une allocution très applaudie sur les améliorations apportées depuis peu au statut des échanges franco-suisses; nos lecteurs en trouveront ci-après un compte rendu.

Cette Assemblée fut suivie d'un dîner de plus de cent couverts à l'Hôtel Saint-Pétersbourg, à l'issue duquel M. Alfred Bollier, Administrateur de la Chambre de Commerce Suisse en France, fit une causerie des plus spirituelles sur l'origine des fameux fromages de « Gruyère » et d' « Emmental » dont l'importation en France souleva quelques difficultés lors des récentes négociations commerciales entre Paris et Berne. Nous publions plus loin un résumé de la conférence de M. Bollier en attendant de pouvoir la publier « in extenso » dans un prochain numéro de notre Revue, consacré à cette question des fromages suisses importés en France, qui paraît être de nouveau à l'ordre du jour. La projection d'un film sonore sur la fabrication de ces fromages termina ces agapes franco-suisses.

Nous attirons très spécialement l'attention de nos lecteurs sur la lettre que leur adresse la Chambre de Commerce Suisse en France, en date du 23 juin 1934.

COMPTE RENDU

de l'Allocution prononcée par M. DUNANT, Ministre de Suisse en France

M. Dunant, Ministre de Suisse en France, est Président d'honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il ne l'oublie point et veut bien prendre un intérêt tout particulier à l'activité déployée par notre association. Il a profité de la 16e Assemblée Générale tenue par les membres de cette Compagnie pour rendre hommage au travail accompli et pour remercier ceux qui dirigent les destinées de cette Institution.

Il a ensuite passé en revue les principales questions intéressant les relations économiques de la France et de la Suisse :

La convention de commerce franco-suisse, qui est entrée en vigueur le 1er avril dernier et qui déploiera ses effets en tous cas jusqu'au 30 septembre prochain, donne satisfaction, d'une manière générale, aux légitimes ambitions de la Suisse; il fallait s'assurer que l'exportation suisse vers la France ne serait pas davantage l'objet de mesures pouvant lui porter préjudice. Ces mesures ont malheureusement atteint — au cours des années dernières — à peu près tout le monde et il était bien difficile de faire valoir les intérêts suisses vis-à-vis d'une concurrence extrêmement forte.

M. le Ministre de Suisse a rappelé dans quelles conditions les négociateurs suisses — dont il ne faisait pas partie — ont réalisé cette tâche à la satisfaction du pays qu'ils représentaient, le travail qu'ils ont fourni et la méthode qu'ils ont choisie pour donner toujours à l'interlocuteur le sentiment d'une parfaite bonne foi; c'est en disant la vérité qu'on arrive au but; on a trop menti naguère et c'est pour cela que le monde se trouve aujourd'hui dans une situation très difficile.

Faisant allusion au discours prononcé récemment par son ancien collègue, M. Hans Sulzer, autrefois Ministre de Suisse à Washington — à l'occasion de l'Assemblée générale de ses Etablissements — M. Dunant a constaté avec satisfaction, que dans son allocution pleine d'intelligence, M. Sulzer estime que l'on est vraiment « tout en bas » et qu'il y a des pronostics qui permettent d'espérer que l'on va remonter quelques échelons. Ce propos est un grand réconfort et il ne faut jamais désespérer de rien.

Au mois de décembre 1918, quelques semaines après l'armistice, M. Pichon, alors Ministre des Affaires étrangères, fit venir dans son cabinet M. Dunant, déjà Ministre de Suisse en France et

*

lui dit : « Mon cher Ministre, nous allons profiter de la signature du Traité de Paix pour insérer dans ce traité tout ce qui pourrait mettre un terme aux situations pénibles entre la France et d'autres Etats. Au nombre de ces questions se trouve celle que nous envisageons comme une hypothèque pour la France : celle des Zones. Nous allons donc vite arranger cela. » « Cela » s'est terminé en décembre 1933, au bout de quinze ans!

Il ne faut jamais désespérer de rien. Mais si la « Question des Zones » paraît aujourd'hui terminée, il y en a d'autres, toutes aussi graves et qu'il ne faut pas perdre de vue : celle de la « double imposition » retient spécialement l'attention de M. le Ministre de Suisse en France. Plusieurs Etats ont déjà conclu à ce sujet des traités avec la France, telle la Belgique, telle l'Italie. Un projet de convention dite de « double imposition » entre la France et les Etats-Unis a été récemment déposé sur le bureau de la Chambre des députés; les négociateurs allemands et français viennent de parapher un arrangement qui doit être discuté à l'une des prochaines séances du Conseil des Ministres pour que le projet de loi soit présenté au Parlement. La Suisse n'en est pas aussi loin, mais les négociations se poursuivent et l'on espère qu'elles aboutiront en dépit des difficultés assez sensibles qui se sont présentées jusqu'à ce jour.

Autre question dont la Légation de Suisse en France s'occupe également : celle de la taxe sur le chiffre d'affaires. C'est un gros morceau, mais M. Dunant espère néanmoins que les points de vue des négociateurs suisses et français pourront être rapprochés pour arriver à une entente dans ce domaine également.

M. le Ministre de Suisse ne peut allonger l'énumération des questions dont la Légation doit s'occuper actuellement. L'important est de travailler avec l'espoir d'aboutir. « Frisch gewagt ist halb gewonnen! » Il termine son allocution en constatant avec satisfaction qu'il peut compter sur l'appui de la Chambre de Commerce Suisse en France, comme les membres de celle-ci peuvent toujours compter sur l'appui de la Légation de Suisse en France.

M. Auguste DUPLAN, "Membre d'honneur" de la Chambre de Commerce Suisse en France

Déclaration du Président de la XVIe Assemblée Générale

Messieurs,

Le Conseil d'Administration vous propose de décerner à M. Auguste Duplan, administrateur et ancien vice-président de notre Compagnie, le titre de « Membre d'honneur » de la Chambre de Commerce Suisse en France, afin de rendre un témoignage à l'activité qu'il déploya lors de la création de notre association et au dévouement dont il a fait preuve en prenant part à l'administration de notre Chambre de Commerce pendant ses quinze premières années.

Après avoir obtenu le grade de docteur en droit à l'Université de Lausanne, M. Duplan entra dans la carrière diplomatique et fut envoyé en poste à la Légation de Suisse à Paris où il fut successivement Attaché, Secrétaire et Conseiller.

Commissaire adjoint de l'Exposition Universelle de 1900, il quitta tôt après la Légation de Suisse à Paris où il était demeuré 18 ans, et il collabora dès lors avec Maître Rennevier en qualité d'Avocat-Conseil de ladite Légation.

Les Chemins de Fer Fédéraux le chargèrent, il y a près de trente ans, de la création de leur Agence à Paris; il s'occupa activement de sa direction pendant de nombreuses années.

Pendant la guerre, le Conseil Fédéral le délégua à Saint-Nazaire, avec le titre de Consul de Suisse, pour s'occuper plus spécialement du transit des marchandises destinées au ravitaillement de la Suisse.

Si nous vous rappelons les principales étapes de la carrière de M. Duplan, c'est, entre autres, pour souligner combien il était désigné pour présider la Commission d'Initiative pour la création en France d'une Chambre de Commerce Suisse. Il eut à cette occasion à vaincre de grandes difficultés et c'est, non sans peine, qu'il mena à bien la tâche qu'il s'était assignée.

Mais une fois la Chambre de Commerce créée, il déclina la Présidence qui lui était offerte et accepta le poste de Vice-Président. De 1918 à 1933, il apporta à notre Chambre de Commerce un concours désintéressé dont nous lui sommes extrêmement reconnaissants. Notre Conseil d'Administration fut toutefois contraint, l'année dernière, d'accepter sa démission de Vice-Président et de membre du Comité de Direction, pour raison de santé. Il a bien voulu néanmoins demeurer membre de notre Conseil d'Administration, et nous regrettons vivement qu'il n'ait pu aujourd'hui venir siéger à nos côtés.

Nous tenions à rendre publiquement hommage au dévouement dont M. Duplan a fait preuve envers la cause de notre Compagnie; en lui décernant le titre de « Membre d'Honneur », vous lui donnerez une preuve de notre gratitude et de la grande estime dans laquelle nous le tenons.

Le Président :
Ferdinand DOBLER.